

Contrat de création de site web

Entre les soussignés :

ThinkTech

ci-après désigné comme « le Concepteur »,

et

structure_name

ci-après désigné comme « le Client ».

PRÉAMBULE :

Le Client demande à disposer d'un site web.

Le Client et le Concepteur concluent un contrat pour la création du site web.

Le Client accepte les conditions stipulées dans le présent contrat pour la création du site web.

Les parties conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du contrat

Le Concepteur créera gratuitement un site web conformément aux conditions définies par le présent contrat.

ARTICLE 2 : Mission du Concepteur

Le site web devra être conçu en conformité avec le plan social choisi.

ARTICLE 3 : Prix

Le Client ne procédera à aucun paiement. Le Concepteur se réserve juste le droit d'ajouter des enseignes publicitaires sur le site web pour promouvoir les services de ses partenaires.

ARTICLE 4 : Durée

La création du site web devra être achevée au plus tard dans les 3 mois à compter de la date de génération du contrat. Le Client constatera l'achèvement du site web par écrit. Le Client ne pourra pas opposer de refus quant à la constatation de l'achèvement du site web, sauf si la mission du Concepteur n'est pas respectée.

ARTICLE 5 : Obligations du Concepteur

Le Concepteur s'engage à créer un site web en conformité avec le plan social choisi

Le Concepteur s'assure de l'obtention d'éventuelles autorisations relatives au droit d'auteur.

La mise en ligne du site web sera assurée par le Concepteur.

Le Concepteur procédera à la mise en ligne des éventuelles mises à jour conformément au plan choisi et selon la demande faite par le Client.

ARTICLE 6 : Obligations du Client

Le Client s'oblige à transmettre au Concepteur toutes les informations et tous les documents nécessaires quant à la réalisation du site web.

ARTICLE 7 : Responsabilité

L'obligation contractuelle du Concepteur est une obligation de moyens. Il s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs stipulés dans le présent contrat.

Le Client assume la pleine et entière responsabilité des informations qu'il diffusera sur le site web après sa mise en ligne.

Le Client respectera l'ensemble de la législation en vigueur relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le Concepteur ne sera tenu responsable d'aucun retard sur la livraison si les informations et tous les documents nécessaires quant à la réalisation du site web ne sont pas transmis à temps.

ARTICLE 8 : Propriété intellectuelle

Le Client reste dans tous les cas propriétaire de l'ensemble des informations fournies au Concepteur. Cela comprend les informations de toute nature et de tout format.

Par le présent contrat, le Client acquiert la propriété de la création réalisée par le Concepteur. Cela implique qu'il peut modifier, reproduire à sa guise le site web (l'ensemble des pages, des fichiers, programmes et composantes du site web).

ARTICLE 9 : Garantie de jouissance paisible

Le Concepteur assure au Client une jouissance paisible du site web en le garantissant contre les revendications et actions relatives à la contrefaçon et à la concurrence déloyale.

Le Concepteur pourra être appelé en garantie en cas d'action de contrefaçon ou de concurrence déloyale à l'encontre du Client.

ARTICLE 10 : Confidentialité

Les parties sont tenues à un devoir de confidentialité concernant les documents, les systèmes, les logiciels et savoir-faire émanant de l'autre cocontractant. La confidentialité prend effet pendant toute la durée du contrat et postérieurement à son expiration.

Les parties s'engagent à s'interdire toute utilisation des documents, systèmes, logiciels et savoir-faire en dehors du présent contrat.

ARTICLE 11 : Résiliation

Le Client est libre de résilier son contrat à tout moment.

ARTICLE 12 : Litige et juridiction compétente

Le droit applicable au présent contrat est le droit sénégalais.

En cas de différend, les parties conviennent de rechercher une solution amiable. Si la démarche échoue, le litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du Sénégal.

Fait à Dakar, le date_contract